

Conseil Municipal du 19 avril 2021

Ordre du jour

Rapporteur : 1^{re} Adjointe aux Finances, Valérie VICHERAT :

- 1- Mise à jour de la durée d'amortissement
- 2- Admission en non valeur et créance éteinte
- 3- Cautionnement d'un emprunt souscrit par l'Hôpital Saint-Jean

Rapporteur : 2^e Adjoint au Tourisme et aux Commerces, Alain CHARMETANT :

- 4- Délégation de Service Public du Gîte
- 5- Délégation de Service Public du Camping – Approbation du rapport exercice 2020
- 6- Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Marché à l'Ancienne

Rapporteur : 7^e Adjointe aux Affaires Culturelles et à l'Animation, Edwige SIGNORET :

- 7- Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Autrement Classique

Rapporteur : 5^e Adjointe aux Affaires Familiales, Sociales et Scolaires, Jacqueline LAURENT :

- 8- Attribution d'une subvention aux coopératives scolaires
- 9- Convention de partenariat entre VALLOIRE HABITAT et BRIARE – dispositif de médiation – Avenant n°1

Rapporteur : 6^e Adjoint aux Bâtiments, Dominique GIRAULT

- 10- Constitution d'un groupement de commandes – accord cadre à bons de commande pour des travaux d'aménagement de terrains multisports

Rapporteur : 3^e Adjointe à l'Urbanisme, Kiné NIANG

- 11- Dénomination d'une voie desservant le lotissement communal « Clos du Canal neuf »

20 avril 2021**CONSEIL MUNICIPAL
Du Lundi 19 avril 2021**

Application de la loi du 6 février 1992

L'an deux mil vingt et un, le dix-neuf avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le neuf avril, s'est réuni au Centre Socio-Culturel de Briare-le-Canal, sous la présidence de Monsieur BOUGUET Pierre-François, le Maire,

Présents :

Monsieur BOUGUET Pierre-François ; Madame VICHERAT Valérie ; Monsieur CHARMETANT Alain ; Madame NIANG Kiné, Monsieur LHOSTE Laurent, Madame LAURENT Jacqueline ; Monsieur GIRAULT Dominique ; Madame SIGNORET Edwige ; Monsieur BANSE Hervé ; Monsieur DEPRETERE Marcel ; Monsieur GAUDICHON Eric ; Monsieur COURTILLAT Claude ; Madame GUILLOT Jacqueline ; Monsieur COQUILLET Jean-François ; Monsieur MOURAUX Michel ; Monsieur GHALI Ted-Fernand, Madame BOURDIAU Linette ; Madame BOURGOIN Evelyne ; Monsieur GAGNEPAIN Patrice ; Monsieur de COURCEL Dominique ; Monsieur GARDINIER Frédéric ; Madame LECLERC Sylvie.

Absents excusés :

Madame GABRIEL Mélanie, Monsieur DE SAINTE CROIX Stéphane, Madame LAVARENNE Monique ; Madame MARISSAL Bénédicte, Madame GUINAND Alexandra, Monsieur LE DEM Philippe, Madame ACIMOVIC Cennet.

Procuration a été donnée à :

Madame GABRIEL Mélanie donne pouvoir à Madame VICHERAT.
Monsieur DE SAINTE CROIX Stéphane donne pouvoir à Monsieur DEPRETERE.
Madame LAVARENNE Monique donne pouvoir à Madame SIGNORET.
Madame MARISSAL Bénédicte donne pouvoir à Madame VICHERAT.
Madame GUINAND Alexandra donne pouvoir à Madame SIGNORET.
Monsieur LE DEM Philippe donne pouvoir à Madame BOURGOIN.
Madame ACIMOVIC Cennet donne pouvoir à Madame LECLERC.

NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Madame VICHERAT est nommée secrétaire de séance.

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 22 mars 2021

Le Procès verbal de la séance du 22 mars 2021 est adopté.

COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DU MAIRE

Le Maire donne lecture des actes effectués dans le cadre de ses délégations.

Décision n°2021-08 - Fleurissement Printemps été 2021 – notification marché

Décision n°2021-09 - Notification marché relatif aux produits horticoles 2021

Décision n°2021-09-1 - Notification marché relatif aux produits horticoles 2021 suite à remplacement de produits lot N°1

Synthèse des délibérations inscrites à l'ordre du jour

1 – Mise à jour de la durée d'amortissement

Rapporteur : 1re Adjointe aux Finances, Madame Valérie VICHERAT

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte les nouvelles durées d'amortissement,

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour effectuer les formalités nécessaires.

2 – Admission en non valeur et créance éteinte

Rapporteur : 1re Adjointe aux Finances, Madame Valérie VICHERAT

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de se prononcer favorablement sur l'admission en non-valeur de créances pour un montant de : **2 181,05 €** sur le budget de la Ville et d'imputer la dépense pour l'exercice 2021 selon la répartition suivante : 428,59 € sur l'article 6542 (créances éteintes), fonction 01 1 752,46 € sur l'article 6541 (créances admises en non-valeur), fonction 01

PRECISE que l'encaissement de ces recettes sera toutefois poursuivi, notamment dans le cas d'un changement de situation financière des débiteurs,

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État,

CHARGE Monsieur le Maire et la Trésorière-receveur municipal, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

3 – Cautionnement d'un emprunt souscrit par l'hôpital Saint-Jean

Rapporteur : 1re Adjointe aux Finances, Madame Valérie VICHERAT

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE le principe du cautionnement de la deuxième tranche des travaux de l'Hôpital Saint-Jean, sous réserve de l'obtention de l'offre de prêt détaillée.

4 – Délégation de Service Public du Gîte

Rapporteur : 2^e Adjoint aux Affaires Commerciales et Touristiques, Alain CHARMETANT

La commission de délégation de service public s'est réunie le 4 février 2021 pour étudier les candidatures, et le 11 février pour analyser les offres. Ladite commission s'est ensuite réunie le 29 mars 2021 afin de déterminer l'offre retenue : à savoir l'offre de la société SARL TOUS AU CHÂTEAU située à LA FERTE SAINT AUBIN (45), pour une durée de six ans à compter du 1^{er} mai 2021.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ACCEPTE le choix du délégataire

AUTORISE le Maire à signer le contrat de délégation.

5 – Délégation de Service Public du Camping – Approbation du rapport exercice 2020

Rapporteur : 2^e Adjoint aux Affaires Commerciales et Touristiques, Alain CHARMETANT

Il pèse sur le concessionnaire l'obligation de produire un rapport annuel permettant d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

PREND ACTE du rapport annuel de délégataire du camping municipal pour l'exercice 2020.

6 – Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Marché à l'Ancienne

Rapporteur : 2^e Adjoint aux Affaires Commerciales et Touristiques, Alain CHARMETANT

Le Maire donne la parole à **Monsieur CHARMETANT**.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ACCEPTE l'allocation d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 100 euros à l'association Marché à l'Ancienne.

7 – Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Autrement Classique

Rapporteur : 7^e Adjointe à l'Animation et aux Affaires Culturelles, Madame Edwige SIGNORET

Le Maire donne la parole à **Madame SIGNORET**.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ACCÉPTE l'allocation d'une subvention d'un montant de 6 000 euros à l'association Autrement Classique.

8 – Attribution d'une subvention aux coopératives scolaires

Rapporteur : L'Adjointe aux Affaires Familiales, Sociales et Scolaires, Jacqueline LAURENT

Le Maire donne la parole à **Madame LAURENT**.

Les coopératives scolaires requièrent les subventions suivantes :

- La coopérative de l'école Eiffel : 1300 euros ;
- La coopérative de l'école du centre : 1323 euros.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ACCÉPTE l'allocation des subventions suscitées aux coopératives scolaires de l'école du centre et de l'école Eiffel.

9 – Convention de partenariat entre VALLOIRE HABITAT et BRIARE – Dispositif de médiation – Avenant n°1

Rapporteur : L'Adjointe aux Affaires Familiales, Sociales et Scolaires, Jacqueline LAURENT

Le Maire donne la parole à **Madame LAURENT**.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer la convention relative au partenariat entre VALLOIRE HABITAT et la Ville de Briare.

10 – Constitution d'un groupement de commandes – accord cadre à bons de commande pour des travaux d'aménagement de terrains multisports

Rapporteur : 6^e Adjoint aux Bâtiments, Dominique GIRAULT

Le Maire donne la parole à **Monsieur GIRAULT**.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer la convention de constitution du groupement de commande relatif aux travaux d'aménagement de terrains multisports.

11 – Dénomination d'une voie desservant le lotissement communal « Clos du Canal Neuf »**Rapporteur : 3^e Adjointe à l'Urbanisme, Kiné NIANG****Le Maire donne la parole à Madame NIANG.**

Suite à la création du lotissement communal « Clos du Canal Neuf » et afin de pouvoir déterminer la numérotation des lots il convient de dénommer la voirie desservant les 11 lots. La proposition faite par la municipalité est la suivante :

« Clos du Canal Neuf »

A ce titre, il convient au Conseil Municipal de délibérer afin d'accepter cette proposition.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE la dénomination suscitée pour la voirie desservant le lotissement communal CLOS DU CANAL NEUF.

19h17 le Maire lève la séance.

Signé le 20 avril 2021

Le Maire

Pierre-François BOUGUET

The image shows a circular official stamp of the Municipality of Briare. The stamp contains the text 'Mairie de BRIARE' at the top, '45230 Briare' at the bottom, and a central emblem. A signature in black ink is written across the stamp, overlapping the text and the emblem.